

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité - Justice

MINISTERE DE LA SANTE

CENTRE NATIONAL DE CARDIOLOGIE

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° : 11/F/CNC/CPMP-CNC/2025 relatif à l'acquisition, installation et mise en service d'un banaliseuse de déchets

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au PPM paru dans le site de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) le 24 janvier 2025.
Le Centre National de Cardiologie (CNC) a inscrit dans le cadre de son budget de investissement de 2025 une dotation budgétaire pour effectuer des paiements relatifs à l'acquisition, l'installation et la mise en service d'un Banaliseuse de Déchets ;
2. Le Centre (CNC) sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition, l'installation et la mise en service d'un banaliseuse de déchets.
3. Le présent appel d'offres est un Appel d'offres national ouvert à tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Monsieur Ahmedou Sidi Mahmoud, Président de la CPMP du CNC, tél : 22243835, e-mail : medjilany@yahoo.fr, et prendre connaissance du dossier d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Centre National de Cardiologie, bâtiment administration, bureau du secrétariat des achats (Bureau n°171), Route NDB à coté de la faculté de Médecine, Nouakchott-Mauritanie, du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00 et vendredi de 8h00 à 11h00.
4. Les exigences minimales en matière de qualification sont :
 - Le candidat doit fournir une attestation d'autofinancement ou une attestation d'une ligne de crédit délivrée par une banque dont le montant est égal au moins à : **Un million cinq cent mille Ouguiyas (1 500 000 MRU)**;
 - Le candidat doit disposer d'une expérience avérée dans le domaine des fournitures similaires. Pour ce faire, le soumissionnaire devra justifier d'une expérience avec la réalisation, durant les trois (03) dernières années, d'au moins un (01) marché similaire en volume et en nature dans le domaine des équipements hospitaliers.
 - Le candidat doit s'engager sur un délai de livraison: Ne dépassant pas 90 jours à compter de la notification du marché
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après :

Centre National de Cardiologie, bâtiment administration, bureau du secrétariat des achats (Bureau n°171), Route NDB à coté de la faculté de Médecine, Nouakchott-Mauritanie, du lundi au jeudi de 8h à 17h et

vendredi de 8h à 12h à compter du 11/08/2025, contre le paiement d'un montant de mille cinq cent ouguiyas (1 500 MRU) non remboursable

La méthode de paiement sera par versement au Trésor Public exclusivement. Dès la présentation du reçu de paiement des frais du dossier, le document d'Appel d'offres, sera immédiatement remis aux candidats concernés ou adressé à leur frais en utilisant le mode d'acheminement qu'ils auraient choisis.

Les offres devront être rédigées en langue française et devront être déposées à l'adresse indiquée dans le DAO au plus tard le **mercredi 03 septembre 2025, à 11 H 00 TU**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis à l'adresse : Centre National de Cardiologie, bâtiment administration, salle de réunion (n°194), Route NDB à coté de la faculté de Médecine, Nouakchott-Mauritanie, **mercredi 03 septembre 2025 à 11 H 15 TU**.

6. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission valide pour **120** jours d'un montant de : **112 500 MRU**, à compter de la date limite de dépôt des offres.
7. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.
8. Les montants des offres doivent être en Toutes Taxes Comprises (TTC).
9. L'Administration se réserve le droit de ne pas donner suite à ce présent DAO ou de ne donner qu'une suite partielle.

Pr Ahmed Eba Elwelaty

Directeur du Centre National de Cardiologie



11 AOUT 2025